

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale/secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que;

À la séance ordinaire du conseil municipal de Les Hauteurs tenue lundi le 7 janvier 2019, au lieu et à l'heure ordinaire des séances, soit 19 h 00 à la salle du conseil municipal.

Il y a été présenté le règlement no.243, règlement de taxation de la taxe foncière pour 2019 soit de 1.30\$ du cent dollars d'évaluation sur tous les biens fonds imposables dans la municipalité.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé au 50 rue de l'Église, aux heures régulières.

Donné à Les Hauteurs ce 14^e jour de janvier 2019

Pascale Fortier, dg./sec.-trés.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Pascale Fortier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 15 h 30 et 16 h 30 de l'après-midi, ce 14^e jour de janvier 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^e jour de janvier deux mille dix-neuf (2019).

Pascale Fortier, dg./sec.-trés.